



Liberté
Égalité
Fraternité

ma cantine

Accompagne la transition alimentaire
de la restauration collective

Infolettre #17 – Avril 2023

Il vous reste moins d'un mois pour remonter vos données d'achats 2022

Vous avez jusqu'au 15 mai 2023 pour participer à la campagne obligatoire sur la plateforme « ma cantine » !

Vous pouvez faire votre déclaration en [4 étapes](#) (*profitez-en pour vérifier et mettre vos données à jour*) :

[Inscrivez-vous](#) ou connectez-vous sur la plateforme :
Ajoutez votre ou vos restaurants (*si cela n'a pas été fait*) ;
🔗 Remplissez votre **diagnostic de l'année 2022** ;
Validez et télédeclarez vos données.

On a fait un petit [tutoriel vidéo](#) pour vous aider. Si vous préférez un autre format, vous pouvez consulter [notre guide](#) en ligne.

Des questions ? Inscrivez-vous à un de nos webinaires thématiques. Sinon, écrivez-nous à support-egalim@beta.gouv.fr.



De nouvelles options sur ma cantine :

Depuis maintenant quelques semaines, notre outil de suivi des achats en ligne a été amélioré et propose un tableau de pilotage EGAlim.

On sait que votre temps est précieux. Aussi, avec **cette nouvelle version** (toujours accessible gratuitement), vous pouvez :

Accéder à une **synthèse de vos achats par familles de produits et labels.**

Suivre vos achats alimentaires de manière pluriannuelle, et mesurer la fluctuation des prix directement sur votre budget. Vous pouvez également **estimer et piloter votre coût denrées par repas.**

Vous avez toujours accès aux avantages suivants :

Pré-remplissage de votre télédéclaration pour éviter une double saisie ;

Finalisation facilitée et accélérée de votre déclaration complète (filtre obligatoire dès 2024 pour les établissements avec plus de 200 repas/jours) ;

Importer ou exporter vos données pour faciliter votre travail de gestion



Les rencontres "ma cantine" :



CNFPT 2023 — Présentation des nouveautés ma cantine.

Webinaire d'1 heure complété par l'accès à des ressources sur la e-communauté "alimentation-restauration collective" du CNFPT, l'ensemble correspondant à une attestation de 3 heures).

[Faites une demande](#)



Rencontrez-nous au forum AGORES 2023

Les 10 et 11 mai prochain, l'équipe de la DGAL et de la plateforme ma cantine vous accueillent sur leur stand pour répondre à vos questions et vous aider à finaliser vos démarches sur ma cantine.

[Consultez le programme](#)



Colloque — Tri à la source des biodéchets : le pari 2024 ?

AMORE (ADEME)

Ce rendez-vous sera l'occasion de dresser un état de lieux de la mise en place de ce nouveau geste de tri et des perspectives attendues en termes de réduction des déchets, de protection des sols et de production d'énergies renouvelables.

[Je m'inscris](#)

Découvrez nos nouvelles publications :

Les fruits et légumes de saison en restauration collective : quels avantages ?

Privilégier les produits de saison permet de valoriser le territoire et les producteurs qui sont les premiers maillons de la filière fruits et légumes.

On vous en dit plus sur les fruits et légumes de saison en restauration collective !

[Découvrez nos conseils](#)



Vos recettes végétariennes :



Panna cotta végétale

Une recette gourmande proposée par l'association **Assiettes végétales**. C'est le dessert qui va sublimer vos menus !

Toutes leurs recettes [ici](#).



Risotto de Boulgour aux oeufs et lait de coco

Préparez facilement cette recette délicieuse grâce à la fiche technique (p.6) élaborée par les **lycées de la Réunion**.

Toutes leurs recettes [ici](#).

Cliquez sur l'image pour accéder aux recettes. Vous avez sous la main des préparations végé' simples et efficaces ? Contactez-nous : contact@egalim.beta.gouv.fr, nous les publierons.

Découvrez nos derniers résultats !

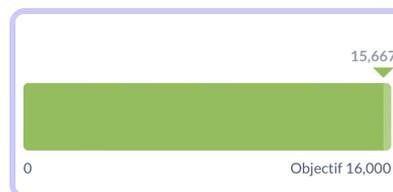


Presque 7300 diagnostics . Faites le vôtre pour 2022 !

C'est le nombre de cantines qui ont rempli le formulaire disponible sur notre plateforme, toute année confondue.

Parmi ces 7237 diagnostics, **2962 ont été réalisés pour 2022**. Les diagnostics peuvent être sur la mesure appro' ou sur les autres axes de la loi EGAlim.

Réalisez votre déclaration avant le 15 mai 2023 avec nos



Plus de 15 600 cantines ont publié leurs données. Rejoignez-les !

Publier ses données, c'est répondre aux objectifs de la loi EGAlim en matière d'information aux convives, et également **un apport formidable pour vous et les bénéficiaires de votre service**. Chaque cantine publiée est utile aux autres et permet une meilleure information aux convives 🍷 !

Parmi ces 15 667 cantines, nombreuses sont celles qui attendent leur gestionnaire.
Votre établissement est déjà sur

outils en ligne.

**Je fais mon diagnostic
et le télédéclare pour 2022**

**notre plateforme ? Revendiquez-
le et réalisez votre diagnostic
2022.**

Je cherche une cantine

Merci de nous avoir lu.e.s et à très bientôt !

L'équipe ma Cantine

Vous avez des remarques, des suggestions de rubriques, des interrogations et voulez en discuter ? Contactez-nous à contact@egalim.beta.gouv.fr

Ma cantine
contact@egalim.beta.gouv.fr
<https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/>
Une mission de la DGAL et de la
DINUM



Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur beta.gouv.fr

[Se désinscrire](#)

© 2020 beta.gouv.fr